

Questions aux candidates et candidats – Collectif Diois Piétons

Nom de la liste : Vivre ensemble à Die

Tête de liste : Philippe Méjean

Contact : Anne Carton, Etienne Zahnd

Date : 02/03/2026

1 – Gouvernance et participation citoyenne

1.1 En ce qui concerne les mobilités dans la commune, envisagez-vous de poursuivre, et sous quelle forme (Commission extra-municipale des mobilités, ou autre...), le Schéma Directeur des Mobilités qui permet d'organiser le développement des mobilités actives ?

La commission communale des mobilités a été instaurée durant le mandat qui s'achève. Des améliorations de forme et d'organisation peuvent être trouvées, mais elle a produit des résultats objectivement positifs sur de nombreux points.

Nous prévoyons de poursuivre et renforcer son action en intégrant dans son fonctionnement le principe général de la participation citoyenne, avec des représentants de quartiers et selon des modalités à définir. La proposition de créer des sous-commissions thématiques (accessibilité, cœur de ville, quartiers périphériques, espace rural, ...) peut également être questionnée.

Nous continuerons à accompagner le développement des mobilités actives et à les encourager. Par l'écoute et le dialogue, nous souhaitons prendre en compte et sécuriser l'ensemble des usagers des voies publiques à hauteur de leurs besoins et en fonction des moyens que nous pourrions y consacrer. Nous accompagnerons les initiatives associatives et citoyennes en faveur des déplacements pour les publics fragiles.

1.2 La ville de Die ayant dépassé les 5000 habitants, une commission communale pour l'accessibilité est nécessaire (Cf. article L2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Vous engagez-vous à officialiser cette instance et à la faire vivre ?

Sous quelle forme et avec la participation de quels acteurs ?

La commission communale pour l'accessibilité pourrait être rattachée formellement à la COCOMOB ; elle sera composée des acteurs prévus par la réglementation.

Pour traiter de quels sujets avec quels objectifs ?

- Dresser progressivement le constat de l'état d'accessibilité des bâtiments, des espaces publics et des transports en commun.
- Détailler les conditions d'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des principaux itinéraires à définir en cœur de ville et autour de la gare.

- Établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

1.3 Une commission « Chemins Ruraux » (plus de 60 sur Die), est-elle une instance que vous envisagez de créer ? Elle pourrait servir à valoriser des chemins ayant un intérêt pour des boucles de promenade (famille et PMR), à usage quotidien et touristique, à organiser l'entretien (débroussaillage), à réaliser le balisage, la cartographie et la promotion (support, flyer, site internet de la ville, ...), en lien avec les partenaires locaux (Office de Tourisme, PNR, CCD, associations locales, ...).

Notre programme prévoit d'encourager les activités physiques de pleine nature et notamment d'aménager, entretenir et baliser des sentiers ; en réguler les usages en lien avec les associations, le PNR, l'ONF et les propriétaires éventuellement concernés.

Il peut être proposé d'identifier une sous-commission « espace rural » rattachée à la COCOMOB et de poursuivre l'action engagée par la Ville dans une vision multi-usages : tourisme, sport, biodiversité, paysage.

Les services techniques de la commune sont des acteurs connaissant bien le terrain et les méandres de la commune. A ce titre, lorsque nous détectons en ville, des « points noirs » (dangereux ou pas), est-il envisageable que nous les remontions et échangeons directement avec un acteur identifié des services techniques, sans passer par l' élu à la voirie ou à la mobilité, l'un en référant à l'autre si nécessaire ?

L'engagement des adhérents est clairement un gage de qualité du service rendu par les associations.

Pour autant, dans le cas général, nous n'envisageons pas un recours externe direct auprès des services techniques, sans analyse préalable par un élu référent.

Il est tout d'abord normal qu'une réponse rapide soit apportée à toute demande remontant du terrain. Nous nous engagerons dans ce but à la fois en identifiant des binômes ou trinômes d'élus par domaine de compétence et en traçant les demandes avec précision.

Mais nous sommes conscients de la charge de travail des personnels techniques, de la diversité de leurs domaines d'intervention et du nombre de sollicitations externes qui leur sont adressées. Nous serons donc attentifs à rechercher avec les services les modes opératoires les plus efficaces pour respecter le travail serein des salariés et de l'encadrement. Nous pensons également qu'une organisation planifiée et hiérarchisée des interventions garantit une meilleure économie des moyens financiers.

Toutefois, certains chantiers à convenir pourraient être réalisés dans le cadre d'une participation citoyenne effective. La Ville prenant en charge les moyens matériels et la main d'œuvre étant assurée par l'association demandeuse, sous la conduite technique d'un salarié municipal.

2 – Accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Au quotidien :

2.1 Quelle est votre position sur la création d'itinéraires dédiés permettant aux personnes à mobilité réduite de circuler sans obstacle via un cheminement identifié et adapté pour elles ?

Il s'agit clairement d'un point à débattre en commission où ces sujets seront traités de manière transversale : identifier les besoins sans se limiter aux PMR au sens strict, préciser les notions d'itinéraires et de cheminements, réfléchir à une charte graphique ...

2.2 Quel genre de communication claire envisageriez-vous de décliner concernant ces itinéraires (points de départ, parcours, accès aux services) ?

A définir en COCOMOB avec les parties concernées.

2.3 Pour votre liste, est-ce que l'intégration systématique des besoins PMR dans tous les travaux d'aménagement et d'entretien est un sujet prioritaire et sur lequel vous comptez demander leurs avis ?

Nous traiterons naturellement par priorité avec les parties concernées les sujets faisant l'objet d'une obligation réglementaire. Et nous essayerons plus largement de prendre également en compte, à la hauteur de nos moyens, les personnes ne disposant plus de toute leur autonomie.

2.4 La praticabilité et le nombre de places de parking réservées aux PMR nous paraissent à revoir. Est-ce un sujet que vous traiteriez ? Dans quel cadre ?

Oui, nous pensons tirer les enseignements des actions déjà réalisées et poursuivre la démarche dans le cadre des travaux de la COCOMOB.

Pour les loisirs :

2.5 Quelle est votre position sur la création et l'identification d'itinéraires adaptés permettant aux personnes à mobilité réduite de se promener en périphérie de Die, avec leurs proches (en bord de Drôme par exemple) ?

La réalisation de la traversée sécurisée Est-Ouest de Die (à terme : Chanqueyras jusqu'à Chamargès) correspond déjà à des itinéraires fréquentés par les personnes âgées ou à mobilité réduite, déjà identifiés dans le schéma des mobilités de la ville : route de Ponet, avenue du Vercors, rue de la Belle Justine, proximité des EHPAD...

Un accès au bord de Drôme, qui correspond à une demande réelle, pourra être étudié en tenant compte des moyens disponibles et de la réglementation applicable, dans le prolongement de l'accès à Chabestan.

A suivre : (schéma des mobilités)

3 – Déplacements intramuros (cœur de ville)

3.1 Etes-vous favorable à la mise en œuvre de demi-journées de sensibilisation au partage de la voirie, en direction de tous les publics de la ville ? Quel est votre avis et quelles initiatives envisagez-vous ?

Des actions régulières de sensibilisation semblent effectivement indispensables, notamment via le bulletin municipal et des opérations de médiation de rue. Il conviendra de réfléchir à une signalétique et des visuels adaptés (notamment Viaduc et St Pierre) pour permettre un meilleur partage effectif de la voirie (notamment rue Buffardel). Cette action est susceptible de concerner tous les publics.

L'accès autonome des PMR à la salle polyvalente et au city stade de Chanqueyras via la rue Félix Germain, une passerelle sur le Boulevard et un ascenseur sera étudiée et mise en œuvre si possible et en concertation.

4 – Déplacements extramuros (périphérie de la ville)

4.1 Les relations et négociations avec les services départementaux s'occupant des aménagements de la voirie nécessite une volonté constante des élus communaux afin d'obtenir des résultats concrets (Exemple : aménagements et sécurisation de la D518, des boulevards de la D93, du projet de voie verte sur la route de Ponet, etc...) ? Avez-vous la volonté de vous engager fortement dans ces relations et rapport de force ?

La poursuite et le renforcement du dialogue entre la Ville et le Département sont indispensables. La CCD et la C3PS seront à ce titre des partenaires majeurs, notamment pour intervenir collectivement sur le schéma cyclable intercommunal (CCD) et les relations avec la Région, la SNCF et le Département (voie ferrée et cars).

Ces sujets de mobilités douces et de transports en commun sont stratégiques pour accompagner le développement de notre territoire, aussi bien pour les déplacements du quotidien que pour son attractivité touristique. Nous insisterons donc auprès des partenaires pour voir aboutir ces projets. Nous agirons seuls et en priorité sur la Route de Ponet dans sa section communale entre la RD518 et la ZA.